



Bulletin mensuel d'information N° 504 Keleier Forest Landerne

Mars 2024
Miz Meurzh

Les annonces pour le bulletin de février sont à envoyer par mail [pour le jeudi 21 mars 2024](mailto:laforest@la-forest-landerneau.fr).

Édito du Maire



Nos écoles sont les poumons de notre village.

Le Rectorat de Rennes a décidé de fermer une classe à l'école publique Georges Brassens pour la rentrée prochaine en raison d'une légère baisse des effectifs.

Les parents d'élèves et les élus municipaux ont exprimé leur mécontentement face à cette décision et ont souligné à l'inspectrice académique que surcharger les classes impacterait forcément les conditions de travail des enfants et des enseignantEs.

L'école a jusqu'au mois de juin pour enregistrer de nouvelles inscriptions et ainsi espérer que la DASEN revienne sur la décision de fermeture.

Les travaux dans la partie nord de la commune avancent de manière satisfaisante, tout comme l'effacement des réseaux concernant les routes du Château et de Kergreac'h.

Nous remercions encore une fois les Forestois pour leur patience durant cette période chargée en travaux.



Futur belvédère aux abords de l'école publique

Mairie : Tél : 02 98 20 21 43

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr

Site Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/MairieLaForestLanderneau>

Horaires d'ouverture :

L M M J : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 11h



DATES À RETENIR

Sam 02/03

Sam 09/03

Ven 15/03

Sam 16/03

Sam 23/03

Mer 27/03

Sam 30/03

Sam 30/03

Collecte journaux – APE école G. Brassens

Animation frelons sur le marché

Portes ouvertes – Ecole G. Brassens

Challenge des poucets – salle omnisports

Portes ouvertes – Ecole Ste Anne

Permanence cartes déchetteries

Chasse aux œufs – 15h – Au parc

Soirée Cabaret – Amicale laïque

Eau du Ponant

Du lundi au vendredi 8h30-12h15 / 13h15-17h30 (sauf le lundi 17h).
Le numéro est le même pour vous renseigner ou signaler un incident sur les réseaux : 02 29 00 78 78, 24h/24h.

Communauté d'Agglomération (CAPLD)

Maison des Services Publics, Landerneau
 ○ Secrétariat : 02 98 21 37 67
 ○ Service environnement : 02 98 21 34 49
 ○ Pôle Emploi : 3949
 ○ CPAM : 3646
 ○ Mission locale : 02 98 21 52 29

Recyclerie – Le Triporteur

Rue des Glénan - 29800 Plouédern
Dépôts : mer. 14h - 16h30 & sam. 10h – 16h30
Ventes : mer. 14h – 16h30 & sam. 10h – 16h30
Contact et infos : 06 06 41 39 48

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 14 et 28 mars

Ordures ménagères : jeudis 7 et 21 mars

Déchetterie

(ZI Saint Eloi - Plouédern) – Tél : 02 98 85 19 50
 Horaires d'été de la déchetterie :
9h - 12h & 14h - 19h du lundi au samedi.

Déchets de jardin - Stationnement remorque

PASSAGES DE REMORQUE SUPPRIMÉS POUR CAUSE DE FERMETURE DE L'AIRE DE DECHETS VERTS DE LA COMMUNE PAR LA CAPLD

Conciliatrice de justice

Tous les jeudis. M-F. Le Guen – Mairie - Landerneau
 Tél 06 81 89 62 40 - marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

Centre de Loisirs (ALSH)

Tél : 07 69 84 43 06 - saint-divy@epal.asso.fr
 Maison des Bruyères, Saint Divy.

Petite Enfance

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :
 Les consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans ont lieu au CDAS / Landerneau.
 Renseignements au 02 98 85 95 20.

Relais Petite Enfance (RPE ex-RPAM) :
 Le relais destiné aux parents, enfants, assistant(e)s maternel(le)s et autres professionnel(le)s de la petite enfance. Aide à la recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), aux démarches administratives etc...
 Tél 02 98 43 63 97 Email : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS)

20, Rue A. Belhommet - Landerneau Tél : 02 98 85 35 33

CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
 Maison des services publics - 59, Rue de Brest - Landerneau. Tél : 02 98 85 99 08 - Mail : clic@ccpld.bzh

Professionnels de santé

Masseur-kinésithérapeute :
Hubert CASTREC – Tél : 02 98 20 21 82
 2, Route de Kerhuon - Sur RDV.

Pharmacie RICHARD :
 Tél : **02 98 20 28 76**
 L M M J V > 9h - 12h30 / 14h - 19h30
 Samedi matin > 9h - 12h30.

Pharmacies de garde :

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h.

03/03	Audrain / Plouneventer
10/03	Centre / Landivisiau
17/03	Tour d'Auvergne / Landerneau
24/03	2 Rivières / Daoulas
31/03	La Presqu'île / Plougastel-Daoulas

En semaine, après 20h et le samedi après 19h : composez le **3237**.

Maison de santé – Madeleine LAGADEC

2, Rue de la Croix de Mission

Médecins :
Dr LE GOFF – Dr WEYNE – Dr VIMFLES

Tél **09 83 22 27 27** (numéro NON surtaxé)
 Sur RDV : L M M J V > 9h-19h ; S – 9h-12h
 Internet medphone + nom du médecin

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15**.

Infirmière :
Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : **02 98 20 23 15**
 Soins à domicile, 7 jours/7 et sur rendez-vous.

Orthophoniste :
Marion LAMIRAUX - Tél : **02 56 31 43 89**

Diététicienne :
Michèle QUEFFELEC LE ROY – Tél : **06 79 12 18 51**

Psychologue :
Céline PRONOST – Tél : **06 63 85 48 63**

15 SAMU	17 POLICE SECOURS	18 POMPIERS
112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES (PAR SMS)	196 SECOURS EN MER

Vie Paroissiale – Messes

Dim 03.03 messe à 10h30 à St-Thonan
Dim 17.03 marche de carême à 15h de l'église de St-Thonan et messe à 16h30 à l'église pour marcheurs et non-marcheurs suivie du verre de l'amitié.
Dim 24.03 messe des Rameaux à 10h30 à St-Thonan.
Dim 31.03 messe de Pâques à 10h30 à St-Thonan.

Les élus à votre écoute :

David ROULLEAUX, Maire

Pauline BENOIT, 1^{ère} adjointe (Affaires scolaires - Enfance – Jeunesse)

Erwan GALERON, 2^{ème} adjoint (Aff. sociales - Citoyenneté - Services au public - Patrimoine ancien)

Marilyne BENOIT, 3^{ème} adjointe (Animations - Vie Associative - Culture - Sport - Tourisme)

Olivier BESCOND, 4^{ème} adjoint (Bâtiment - Entretien - Urbanisme)

Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

Le bureau municipal se réunit tous les lundis.

Vie Municipale

EXTRAITS CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 décembre 2023

(suite)

ORDRE DU JOUR

1- Présentation du rapport d'activité de la CAPLD

Patrick Leclerc présente aux membres du Conseil le rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération.

2- Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) : avis du Conseil Municipal sur le projet de PLH suite à l'arrêt N°1 en Conseil d'agglomération

La Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas est compétente en matière de logement, et, par délibération en date du 24 juin 2021, a prescrit la révision du Programme Local de l'Habitat. Elle a défini les étapes d'élaboration du PLH, les modalités d'association des personnes morales, de concertation avec les habitants et associations locales et détaillé les éléments de gouvernance relatifs à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi de la CAPLD arrêté en conseil d'agglomération le 8 décembre 2023.

3- Versement des dotations aux deux écoles de la commune pour l'année 2024

M. Roulleaux propose au Conseil Municipal de voter la dotation attribuée aux deux écoles de la Forest-Landerneau : l'école publique Georges Brassens et l'école privée Sainte Anne, pour l'année 2024.

➤ **Fournitures scolaires Ecole Georges Brassens : 67 € par élève par an** - y compris crédit BCD - calculé sur la base du nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2023 (67 € en 2023).

Les crédits disponibles sont inscrits au Chapitre 011 à l'article 6067.

➤ **Classe nature** à destination de l'APE de l'école Georges Brassens et de l'APEL de l'école Sainte Anne, sur la base de 3 jours minimum / 6 jours maximum : tarif fixé à **5,20 €** pour l'année 2024 (5,20 € en 2023).

Les crédits disponibles sont inscrits au chapitre 65 à l'article 6574.

➤ **Arbre de Noël** : tarif proposé à **5,20 €** pour l'année 2024 (5,20 € en 2023), par élève, par an, calculé sur la base du nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2023. Par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA), les membres du Conseil approuvent les dotations aux deux écoles pour l'année 2024.

4- Validation de la convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne sous contrat d'association au 1^{er} janvier 2024

Les modalités d'application de la contribution communale obligatoire aux frais de fonctionnement des écoles privées sont les suivantes :

Pour un élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association dans sa commune de résidence :

L'article R442-44 du Code de l'éducation dispose désormais que :

« En ce qui concerne les classes élémentaires et préélémentaires, les communes de résidence sont tenues de prendre en charge, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat ».

« La commune siège de l'établissement peut donner son accord à la prise en charge des dépenses de fonctionnement correspondant à la scolarisation d'enfants de moins de trois ans dans des classes maternelles sous contrat. Dans ce cas, elle est tenue de prendre en charge, pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les enfants de moins de trois ans scolarisés dans des classes maternelles publiques, les dépenses de fonctionnement de ces classes, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat ».

Il en résulte que la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement est obligatoire pour les élèves des classes élémentaires et préélémentaires privées sous contrat d'association, domiciliés sur son territoire.

A l'inverse, la participation de la commune de résidence est facultative pour les enfants de moins de trois ans des classes maternelles privées sous contrat d'association, domiciliés sur son territoire.

Si la commune dispose d'une école publique sur son territoire, elle doit faire application du coût moyen communal. Pour une commune dépourvue d'école publique sur son territoire, c'est le coût moyen départemental qui sert de référence pour fixer le montant de la participation communale.

Par 18 VOIX POUR et 1 VOTE CONTRE (M. Pascal MELLAZA), le Conseil municipal approuve :

➤ La convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne, sous contrat d'association, au 1^{er} janvier 2024 et autorise M. le Maire, ou son représentant, à la signer. La présente convention est conclue pour une durée de trois années correspondant aux années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

- Les modalités d'application de la contribution communale obligatoire à l'école Sainte Anne, à savoir :
 - Application du coût moyen communal de l'année N-1 d'un élève à l'école publique Georges Brassens qui servira de référence pour fixer le montant de la participation communale pour l'année N ;
 - Établissement de deux coûts moyens par élève : un coût moyen par élève en maternelle et un coût moyen par élève en élémentaire ;
 - Prise en compte uniquement des effectifs de la rentrée scolaire de septembre de l'année N-1 pour les calculs ;
 - Prise en compte des élèves forestois uniquement ;
 - Pour les parents séparés, prise en compte de la résidence du parent qui est sur la commune de l'école.

5- Devis supplémentaire pour le city stade de 15 256 € HT auprès de l'entreprise Jo SIMON

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise Jo Simon pour le city stade. Cette plus-value comprend les fournitures suivantes :

- Achat de 4 mini buts acier galvanisés thermolaqués type « but brésilien » ;
- Fourniture et pose d'un gazon synthétique et sablage du gazon à l'aide d'un sable de quartz ;
- Traçage des lignes intérieures sur gazon.

Le montant total de la plus-value s'élève à 15 256 € HT.

Par 18 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. Pascal MELLAZA), les membres du Conseil valident le devis complémentaire de l'entreprise Jo Simon pour le city stade d'un montant de 15 256 € HT.

6- Demande de subvention du fonds de concours communautaire – année 2024 : aménagement VC9

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de la VC9 dans le cadre du projet de requalification de l'entrée nord du bourg, la commune sollicite l'aide financière du Fonds de concours communautaire de la CAPLD à hauteur de 62 324,38 € HT (soit 50 % du restant dû) sur un budget total de 309 648,75 € HT.

Par 18 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal décide de :

- Valider la demande de subvention de 62 324,38 € HT auprès du Fonds de concours communautaire de la CAPLD pour l'aménagement de la VC9 ;
- Autoriser M. Le Maire à solliciter les organismes financeurs et à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- Prendre en charge la part qui lui incombe et inscrire les dépenses au budget de la commune.

7- Demande de subvention du fonds de concours communautaire – année 2024 : city stade

Afin de réaliser les travaux du city stade, la commune sollicite l'aide financière du Fonds de concours communautaire de la CAPLD à hauteur de 29 334 € HT (soit 30 %) sur un budget total de 97 782,65 € HT.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le financement comme présenté dans le dossier de demande de fonds de concours communautaire.

Par 18 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. Pascal MELLAZA), le Conseil Municipal décide de :

- Valider la demande de subvention de 29 334 € auprès du Fonds de concours communautaire de la CAPLD pour le city stade ;
- Autoriser M. Le Maire à solliciter les organismes financeurs et à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- Prendre en charge la part qui lui incombe et inscrire les dépenses au budget de la commune.

8- Demande de subvention Pacte Finistère 2030 Volet 1 – année 2024 : city stade

Afin de réaliser les travaux du city stade, la commune sollicite l'aide financière du Conseil départemental dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 à hauteur de 39 113,06 € HT (soit 40 %) sur un budget total de 97 782,65 € HT.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le financement comme présenté dans le dossier de demande de subvention Pacte Finistère 2030 – Volet 1.

- Valider la demande de subvention de 39 113,06 € du city stade auprès du Conseil départemental dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 ;
- Autoriser M. Le Maire à solliciter les organismes financeurs et à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- Prendre en charge la part qui lui incombe et inscrire les dépenses au budget de la commune.

9- Dénonciation de la convention de gestion du Relais Parents Enfants avec EN JEUX D'ENFANCE

M. Roulleaux précise que lors de la dernière rencontre entre les représentants des communes partenaires tous ont convenu de dénoncer la convention en cours. Ladite convention précise en effet que : « la convention pourra prendre fin à tout moment en cas de délibérations concordantes des conseils municipaux de toutes les communes ».

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA), décide de :

Dénoncer la convention de gestion du RPE avec En Jeux d'Enfance à compter du 31 mars 2024 minuit ;

10- Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour les membres de la Commission d'Appel d'Offres, suites aux mouvements au sein de l'équipe municipale, depuis la dernière délibération en date du 15 juin 2020 :

Président : David ROULLEAUX

Membres titulaires : Olivier BESCOND, Steven LE CAHAREC et Angélique NICOLAS

Membres suppléants : Thierry ROUDAUT, Maria COSTA et Nathalie ROULLEAUX

Par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Pascal MELLAZA), les membres du Conseil valident la modification des membres de la commission d'appel d'offres.

Prochain Conseil Municipal

Lundi 25 mars 2024 à 20h30 en salle du conseil

Marché

<https://laforest.bzh/vie-economique/marche/>

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs démarches administratives.

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés à partir de mars 2008.

En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Munissez-vous de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Affaires Sociales

Café des aidants

Rendez-vous tous les 1ers jeudis de chaque mois à la Cimenterie de 14h à 16h.

Prochaines dates :

- **Jeudi 14 mars :**
- Être aidant et garder les liens
- **Jeudi 4 avril :**
- Aider par amour ou par devoir



Urbanisme

Enquête publique

Projet de classement dans la voirie communale des voies desservant le lotissement « Parc Hir »

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 15 jours : du mardi 02 avril au mardi 16 avril 2024 aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces du dossier seront consultables en mairie.

Madame Françoise ISAAC a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice : ses permanences seront le mardi 02 avril de 8h30 à 12h et le mardi 16 avril de 13h30 à 17h30.

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- LAGADEC Joseph – Ravalement
3 Penquer Bian
- KEREZEON Marie – Abri de jardin
39 route de Kerhuon
- JAFFRY Aurélien – Changement portes et fenêtres
1 allée de Kervalan

Accords :

- MERVAL Adrien – Mur de soutènement
25 rue Duguesclin
- VERNIER Betty – Ravalement
8 route de l'Elorn

- MOIZAN Arnaud – Clôture + Portillon + Conduit cheminée
5 Gorrequer Huella
- LIZIARD Hélène – Remplacement portails + Zinc + Vélux
4 Gorre N'Aod
- LAGADEC Joseph – Ravalement
3 Penquer Bian

Permis de construire

Demande :

- LECKLER Fabien – Carport
2 Streat Nevez

Accord :

- LECKLER Fabien – Carport
2 Streat Nevez

État civil

Naissances :

- Ambre MILIN
3 février 2024 – 8 Coteau de Kergrall
- Ewan HOELLARD PATINEC
17 février 2024 – 15 Hameau de Rulan

Publication de mariage :

M. JEZEGOU Kévin, taxi et Mme BODROS Chloé, responsable marketing, 44 coteau de Kergrall

Mariage :

M. SALOU Etienne, affréteur maritime et Mme Fatima EL BAZ, affréteur maritime, Genève (Suisse). : Mariés le 24 février

Entretien

Passage de la mono-brosse et grattage des accotements dans plusieurs quartiers de la commune. Encore plus que d'habitude, merci pour votre prudence lorsque vous circulez dans le village par sécurité pour les agents et vous-même.



Permanence Carte déchetterie Plouédern

Le service environnement de la CAPLD tiendra une permanence à la salle Taliesin le mercredi 27 mars de 15h à 18h pour permettre aux Forestois qui n'en sont pas encore équipés de créer leur carte d'accès à la déchetterie de Plouédern.

Munissez-vous d'un justificatif de domicile

Retour sur la cérémonie du 4 février 2024

Au « Fessiou », hommage à Franz-Marcel BOUCHER, André GARREC, Guy RAOUL

La population est venue nombreuse rendre hommage aux trois Francs-tireurs partisans Français qui ont été tués le 4 février 1944 par une patrouille allemande.

On remarquait, outre David ROULLEAUX, Maire et Claude BAIL, Président de l'UNC, la présence de la députée Graziella MELCHIOR, de la sénatrice Nadège HAVET, ainsi que Greg LOCKWOOD et John DUNCAN de la Royal British Légion. Les familles de ces trois résistants étaient également présentes.

L'histoire de ce tragique épisode de la libération de notre pays est indiquée, par QR Code, sur la plaque commémorative fixée sur le pont du Fessiou, face à l'étang noir.



Au cimetière de La Forest, hommage au Sergent James, Francis, John SHERIDAN

A l'issue de la cérémonie du « Fessiou » la population a été invitée à rejoindre le cimetière de La Forest-Landerneau pour rendre un hommage particulier au Sergent J.F.J. SHERIDAN, dont l'avion explosa en vol au-dessus des bois du Guerrus le 15 février 1941. Son corps, encore sanglé, retrouvé environ deux mois plus tard, est inhumé dans le cimetière communal.

La famille de cet aviateur a pu être retrouvée ; son neveu, Mark SHERIDAN et Sue son épouse, sont venus du Royaume Uni pour cet émouvant hommage.

Les participants ont ensuite été invités à voir une petite exposition, présentée par Gildas PRIOL de l'association « Brest 44 », comportant notamment des pièces de l'avion abattu, du petit matériel militaire, de trois véhicules d'époque et surtout découvrir le visage du Sergent SHERIDAN ainsi que celui de la Forestoise Emilie GUEZENEC qui, en 1946, adressa une lettre aux autorités Britanniques relatant les circonstances du drame. Cette émouvante missive se terminait par « *nous sommes fiers d'avoir dans notre petit cimetière breton le corps d'un de ceux qui est mort pour nous sauver et nous libérer* ».



Mark et Sue SHERIDAN – Jean-Michel CREWE porte drapeau Royal British Légion

Mars 2024

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

Mardi & Jeudi 16h30 à 18h30 – Samedi 10h30 à 12h30

TÉL : 02 98 20 39 57

Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Abonnement : 20 € / famille / an. **ABONNEZ-VOUS !**

Nouveaux habitants de la commune : merci de vous présenter en Mairie pour recevoir votre bon pour un an d'abonnement gratuit.

> **A noter**, les adhérents à la bibliothèque doivent faire au moins un emprunt de livre par an, sinon le système procède à la radiation de l'abonnement.

Recensement

Le recensement de notre population est terminé.

Nous remercions vivement nos 3 agents recenseurs.

Les données collectées sont en cours de vérification avant diffusion.



Animation



École Georges Brassens

Opération Récup' journaux
Rendez-vous à la salle Omnisports.

Publicités, magazines, et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

PROCHAINE COLLECTE
ECOLE GEORGES BRASSENS
Samedi 3 février 2024 de 11h à 12h

Votre enfant sera en âge de faire sa rentrée en septembre 2024 ?

N'hésitez pas à contacter Mathilde Bitoun, directrice de l'école, par téléphone au 02 98 20 21 09 ou par mail ec.0290922V@ac-rennes.fr

L'équipe enseignante sera ravie de vous accueillir lors des prochaines portes ouvertes : le vendredi 15 mars.



Rassemblement des parents d'élèves, des élus et des enfants contre la fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire à l'école Georges Brassens.



École Sainte Anne

La directrice de l'école Sainte Anne vous informe que les portes ouvertes de l'école auront lieu le samedi 23 mars de 10h à 12h. Durant cette matinée, vous aurez l'occasion de visiter les locaux et de rencontrer l'équipe enseignante. Vous pourrez également inscrire votre enfant pour la rentrée 2024/2025.

Si vous n'êtes pas disponible ce jour-là, vous pouvez joindre la directrice au 02 98 44 77 53 ou par mail steanne.laforestlanderneau@gmail.com



Arrivée de la flamme olympique de l'UGSEL à l'école Sainte Anne:

Les jeux olympiques étaient à l'honneur à l'école Sainte Anne.

Portée par les lycéens de St Sébastien de Landerneau, la flamme olympique a fait un arrêt sur son parcours dans la cour de l'école. Elle a été accueillie par les enfants tous habillés aux couleurs des anneaux olympiques. Ces derniers ont fait une haie d'honneur aux jeunes athlètes. Puis, place au sport, les enfants ont participé à un relais et l'après-midi s'est terminée par une Flashmob. Venue de Crozon, la flamme poursuit son chemin jusqu'à Carhaix !



Relais Petite Enfance

EPAL a besoin de connaître votre avis sur le RPE : un questionnaire est disponible sur le site internet de la commune > à compléter **pour le 10 mars au plus tard**.
Voici le lien : <https://forms.gle/sAphCLALmZrrWDR46>

Foyer des jeunes

Christine, qui accueille les enfants de 8 à 12 ans, est à votre disposition pour toute information complémentaire.

13/03/24 : Observation des oiseaux / Flip book
20/03/24 : Sortie à la journée aux Jardins d'Éveil
27/03/24 : Ping-pong / nichoirs à oiseaux

03/04/24 : Rollers, trottinettes, tir à l'arc
10/04/24 : Ambiance carnaval - fabrication de Piñata
17/04/24 : Sortie à la journée à vélo à Landerneau

VACANCES DE PAQUES

Du 22 au 26 avril
> de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Inscriptions et renseignements par téléphone, sms au 06 10 70 72 48 ou mail :

foyerdesjeunesforestlanderneau@gmail.com

Retour sur la sortie du Foyer : Brest Urban Zone :

Une quinzaine de jeunes du Foyer ont profité d'une belle sortie aux Capucins dans le cadre de Brest Urban Zone le 29 février.

Au programme : skate, escalade, break danse, street work out et roller !



Vie Associative

Club « Val Elorn »

Randonnées pédestres : Rendez-vous pour les sorties parking de l'église à 13 h. 30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de : Daniel LARVOR : 02 98 20 31 51, ou Gisèle HALLEGOUET ; 02 98 20 25 95.

Une marche plus courte est proposée (7/8 km). Renseignements auprès de Christine MORVAN : 02 98 20 22 07.

Une petite marche (4/5 km) est proposée les 3 premiers du mois. Renseignements auprès de Jean-Yves MORVAN : 02 98 20 22 07.

Repas de printemps : 19 mars à 12h à la salle polyvalente : inscriptions 5 mars au foyer Kerjean ou auprès des responsables (32€).

Assemblée générale : 3 décembre

La Forest à petites foulées

Les petites foulées étaient bien représentées [La Flèche Guissénienne](#) le 21 janvier pour la première course de l'année. Bravo [Monique Donval](#) 1ère M7.



Le 28 janvier, les adhérents ont enchaîné avec les foulées de [Courir à Saint-Divy](#) sur 7,5 et 15 kms.

Arrête ton char

Vous souhaitez défiler au carnaval de Landerneau ?

Il nous reste des places pour faire la fête le jour J, alors n'hésitez pas à vous inscrire en envoyant un mail à arretetonchar.lfsd@gmail.com

L'équipe d'Arrête ton char
La Forest-Landerneau Saint-Divy

Amicale Laïque



Café de la gare

Samedi 9 mars
Apéro – tapas 18h à 21h
 par Tatïe Cynthia

Samedi 16 mars, à partir de 18h

Musique irlandaise
 On fête la St Patrick avec le Rakish Band !

Dimanche 17 mars

Repas créole
 par « Tatïe dans tous ses états »

Fermeture pour congés : Le café sera fermé du **lundi 18 au mercredi 27 mars inclus**
 Réouverture le jeudi 28 mars

Dimanche 31 mars à partir de 11h30

Apéro – huîtres
 huîtres de Kersanton, Loperhet

Lundi 1^{er} avril


Repas crêpes
 par la crêperie ambulante Rock ha Billig

La Capsule

Dépôt de pain tous les samedis matin. Commande en ligne sur <https://boutique.boulangerie.bio>.

**DÉPÔT DE PAIN
 LE SIGNOR**

à LA CAPSULE



LE SAMEDI MATIN À 9H

Passez vos commandes
 avant le mercredi soir sur :

<https://boutique.boulangerie.bio>
(clôture des commandes le jeudi à 2h du matin)

BOULANGERIE PATISSERIE
LE SIGNOR

Les P'tites graines – Épicerie ambulante

Présence sur La Forest les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois
 17h/19h.

Elorn Pizza

Tous les **jeudis de 17h à 20h** – Place Aimée de Guesnet
 (centre Bourg, devant l'église). Pizzas à emporter.
 Commandes au : 06 17 32 36 15

Recherche vélomoteur Mobylette dans n'importe quel état.
 Contact : 0660231471

**Atelier de sophrologie au Gymnase, proche de l'école
 Sainte-Anne**

Samedi 9 mars 2024 de 14h à 15h.

Un temps pour "Être à l'écoute de soi" avec des astuces
 simples pour se détendre, et quelques exercices de
 sophrologie pour une détente physique et mentale.

Groupe limité à 10 adultes.

Des horaires peuvent être rajoutés en fonction de la
 demande.

Pour l'atelier, vous aurez besoin d'un tapis de sol, d'un
 plaid, d'une bouteille d'eau et d'une tenue décontractée.

Réservation au 06 34 03 93 09 ou

valerieclavier29@gmail.com, 20 € par personne l'atelier

Permanence mensuelle de l'Association Compostelle-
 Bretagne.

Contact : compostelle29LL@sfr.fr ou 06 04 11 21 72

Frelons asiatiques

Le 9 mars, lancement de la campagne de sensibilisation aux enjeux du frelon asiatique en présence d'apiculteurs, de référents frelons et du syndicat des apiculteurs l'ABEILLE FINISTERIENNE qui tiendra un stand d'informations et proposera à la vente plusieurs modèles de pièges pour participer au piégeage des reines de frelons asiatiques.

Animations ouvertes à toutes et tous.

Pour rappel, l'an dernier 42 nids ont été déclarés contre 52 l'année 2022 détruits par la société APA et pris en charge par la CAPLD.

